

**Procès-verbal**  
**Conseil municipal du 16 mars 2018**

Présents :

C. RICHEL (sauf au point 6)	R. MITHIEUX	C. LAMY	F. PACCLOUD	G. VAUSSENAT	J. ROL
L. CLARET	D. ROMAGNOLI	C. QUOBEX (sauf au point 7g)	G. DARVES-BLANC	B. FORTIN	M. R. CHEMINAL
H. COCHET	S. NEGRELLO	J.P. PERRIN	C. MERMILLOD-BLONDIN	F. MEYRIEUX (sauf au point 7c)	V. HACHET
J. J. FRESKO		A. POËNSIN (sauf au point 7g)	O. GRUMEL	L. MOLIN	

Absente représentée :

Madame C. DANEL donne pouvoir à Monsieur A. POËNSIN.

Madame M. R. CHEMINAL a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 février 2018

Après prise en compte des observations présentées par Monsieur Alain POËNSIN sur le compte-rendu du 19 janvier 2018, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Plaine des sports – Présentation et validation des pistes d'évolution du secteur

Madame Danielle ROMAGNOLI présente au Conseil municipal un schéma d'intentions dans le cadre du projet de développement et d'aménagement de la Plaine des sports. Elle présente au Conseil municipal les orientations retenues pour permettre au bureau d'étude d'engager la phase conclusive de sa mission. La suite de l'étude consiste à décrire les actions sous forme de fiches programmatiques et paysagères permettant une première phase de mise en œuvre chiffrée et phasée dans le temps.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

3) Demande d'implantation d'un relais de téléphonie mobile par la société Free Mobile, lieu-dit Le Terraillet

Monsieur le Maire indique qu'il a été approché par la société Free Mobile pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile dans le secteur du Terraillet. La société a identifié un emplacement de 32.50 m<sup>2</sup> sur les parcelles communales cadastrées section AH, numéros 129 et 380.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de bail sur douze ans à compter de sa signature, moyennant un loyer annuel de 3 000 € exigible à compter de la date de lancement des travaux.

Il précise que Free Mobile fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exploitation de son réseau ou à l'implantation et l'exploitation de ses équipements techniques (article 4 des conditions générales du bail).

Madame Bernadette FORTIN et Monsieur Valentin HACHET s'abstiennent.

Après en avoir délibéré, avec deux voix contre (Madame Odile GRUMEL et Monsieur Ludovic MOLIN) et 19 voix pour, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail à intervenir avec la société Free Mobile pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile dans le secteur du Terraillet.

4) Construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire – Autorisation de signer les marchés de travaux

Monsieur le Maire donne au Conseil municipal les résultats de la consultation engagée pour la réalisation des travaux prévus dans l'opération.

Lot	Entreprise	Montant HT	Options	Total
1 A - Terrassement	PIANTONI	91 000,00		91 000,00
1 B - Gros-œuvre	PERROUSE	536 760,17		536 760,17
2 - Charpente Couverture	TOSCO	221 000,00		221 000,00
3 - Etanchéité et protection	APC	84 953,60		84 953,60
4 - Menuiseries aluminium - Occultation BSO	SGGS SE	138 000,00		138 000,00
5 - Serrurerie - Métallerie	METALLERIE MAURIENNAISE	14 076,85		14 076,85
6 - Cloisons - Faux-plafonds	ALBERT ET RATTIN	135 191,16		135 191,16
7 A - Menuiseries intérieures	PRUNIER	87 563,67		87 563,67
7 B - Agencement	MENUISERIE SAVOISIENNE	19 752,60		19 752,60
8 - Peinture	AMP	28 000,00		28 000,00
9 - Carrelage - Faïence	EXCEL FRERES	46 500,00		46 500,00
10 - Sols souples	CLEMENT DECOR	29 060,37		29 060,37
11 - Chauffage - Ventilation - Sanitaires	PLOMBELEC	189 217,52		189 217,52
12 - Electricité - Courants faibles	PLOMBELEC	78 448,98		78 448,98
13 - Equipement de cuisine	CUNY	33 760,00		33 760,00
14 - Aménagements extérieurs	BERLIOZ	110 148,70	-6 781,41	103 367,29

Madame Catherine DANEL, Messieurs Jean-Jacques FRESKO et Alain POËNSIN s'abstiennent.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

#### 5) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017

Monsieur Roland MITHIEUX présente au Conseil le compte de gestion établi par Madame le Receveur municipal, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses constatées sur l'exercice 2017.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073031

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CHALLES-LES-EAUX

ETABLISSEMENT : SAINT BALDOPH -

### Résultats budgétaires de l'exercice

20700 - SAINT BALDOPH -

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 190 187,00	3 737 584,00	6 927 771,00
Titres de recette émis (b)	462 746,24	2 040 026,70	2 502 772,94
Réductions de titres (c)	0,00	37,63	37,63
Recettes nettes (d = b - c)	462 746,24	2 039 989,07	2 502 735,31
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 190 187,00	3 737 584,00	6 927 771,00
Mandats émis (f)	530 538,45	1 988 084,67	2 518 623,12
Annulations de mandats (g)	1 176,00	2 248,03	3 424,03
Dépenses nettes (h = f - g)	529 362,45	1 985 836,64	2 515 199,09
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		54 152,43	
(h - d) Déficit	66 616,21		12 463,78

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion.

#### 6) Approbation du compte administratif de l'exercice 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Roland MITHIEUX propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017, en tout point conforme au compte de gestion établi par Madame le Receveur municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif.

#### 7) Subventions communales aux associations pour l'exercice 2018.

##### a) Subvention communale à l'association Le Club des Chênes pour l'exercice 2018.

Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 500 € à l'association Le Club des Chênes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association Le Club des Chênes pour l'année 2018.

##### b) Subvention communale à l'association Club Haltérophile de Saint-Baldoph pour l'exercice 2018.

Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association Club Haltérophile de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Club Haltérophile de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

c) Subvention communale à l'association Football Club de Saint-Baldoph pour l'exercice 2018.

Monsieur Frédéric MEYRIEUX ayant quitté la salle, Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 7 000 € à l'association Football Club de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association Football Club de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

d) Subvention communale à l'association Pause Loisirs pour l'exercice 2018.

Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 1 200 € à l'association Pause Loisirs pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Pause Loisirs pour l'année 2018.

e) Subvention communale à l'association Sportive Boules pour l'exercice 2018.

Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 400 € à l'association Sportive Boules pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association Sportive Boules pour l'année 2018.

f) Subvention communale à l'association Sou des écoles de Saint-Baldoph pour l'exercice 2018.

Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Sou des écoles de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Sou des écoles de Saint-Baldoph pour l'année 2018.

g) Subvention communale à l'association Comité de jumelage COLERE pour l'exercice 2018.

Madame Catherine QUOBEX et Monsieur Alain POËNSIN ayant quitté la salle, Madame Fabienne PACCOUD propose d'accorder une subvention de 1 400 € à l'association Comité de jumelage COLERE pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 400 € à l'association Comité de jumelage COLERE pour l'année 2018.

8) Maintien du patrimoine d'éclairage public – Suppression de sources « Ballon fluo ».

Monsieur Gilles VAUSSENAT expose au conseil municipal qu'un diagnostic du réseau d'éclairage public a été réalisé en 2016 et qu'il fait apparaître l'existence de sources lumineuses obsolètes au regard des objectifs actuels de réduction des consommations énergétiques.

Il propose au Conseil municipal d'engager une démarche de remplacement des sources de type « ballon fluo » par des luminaires de type « LED », nettement moins énergivores et au faisceau nettement plus concentré sur les zones à éclairer.

Il propose une première tranche de remplacement de 10 points lumineux isolés en divers points de la Commune. L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 10 106.40 € TTC.

Monsieur Gilles VAUSSENAT précise que le Parc naturel régional de Chartreuse a été retenu en 2016 parmi les territoires éligibles au fond de financement de la transition énergétique TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). Une des actions inscrites dans la convention signée en décembre 2016 porte sur la rénovation de l'éclairage public des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Solliciter le versement du fonds de soutien à la rénovation énergétique de l'éclairage public au Parc naturel régional de Chartreuse,
- s'engager à faire des travaux en adéquation avec une démarche de réduction des consommations énergétiques, dans la continuité du diagnostic énergétique de l'éclairage public réalisé en 2016,
- maintenir l'extinction nocturne de l'éclairage public et à réfléchir aux points lumineux qui ne sont plus nécessaires et pouvant être supprimés,
- poursuivre le suivi des consommations d'énergie, dispositif mis en place en 2015 par le Conseiller en Energie Partagée,
- communiquer auprès des habitants de la Commune sur la démarche de réduction des consommations d'énergie engagée sur l'éclairage public, en mentionnant le cofinancement du Ministère de la transition écologique et solidaire dans les communications sur l'action et en apposant le logo sur les candélabres rénovés.

#### 9) Avancements de grade et modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur Roland MITHIEUX expose que 9 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2018.

Il expose que 8 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> avril 2018 et qu'il serait nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Il expose qu'un autre agent peut bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> mai 2018 et qu'il serait nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants à cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- d'approuver la suppression et la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

##### Filière administrative :

- Suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet et création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

##### Filière médico-sociale :

- Suppression de 2 emplois d'agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet et création de 2 emplois d'agents spécialisés principaux de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet.

##### Filière technique :

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Suppression de 2 emplois d'adjoints techniques à temps complet
- Création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Filière animation :

- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) et création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>).

➤ d'approuver la suppression et la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

Filière médico-sociale :

- Suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet et création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet.

➤ d'approuver le nouveau tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> mai 2018 :

**TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 01/05/2018**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
catégorie A : Attachés Territoriaux	Attaché Principal	1	Temps complet
catégorie B : Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	1	Temps complet
catégorie C : Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	Temps complet
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	2	Temps complet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
catégorie B : Technicien Territorial	Technicien Territorial	1	Temps complet
catégorie C : Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise Principal	1	Temps complet
catégorie C : Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	1	Temps complet
	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2	Temps complet
		1	34h annualisées
	Adjoint Technique Territorial	1	Temps complet
		1	29h30 annualisées
<b>FILIERE SECURITE</b>			
catégorie C : Agent de Police Municipale	Brigadier-Chef Principal	1	Temps complet
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
catégorie C : ATSEM	Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des Ecoles Maternelles	3	Temps complet
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
catégorie B : animateur Territorial	animateur Principal 2ème classe	1	Temps complet
catégorie C : Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	1	Temps complet
		1	18h annualisées
	Adjoint Territorial d'Animation	1	29h30 annualisées

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- DIA : Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre des transactions notifiées depuis la dernière séance du Conseil.
- Nom de l'école : Suite à la fusion des écoles maternelle et élémentaire, un appel à propositions est organisé pour dénommer la nouvelle école primaire.